

Service des bâtiments, épuration des eaux, développement durable

ORGANISATION DU SERVICE

Le Service (SBED) comprend les 5 sections suivantes :

- Planification et exécution.
- Entretien et réparations des bâtiments.
- Logistique.
- Epuration des eaux.
- Développement durable.

Le personnel du service est réparti de la manière suivante :

Administration du service

Nombre de collaborateurs : 6 personnes.

- 1 chef de service.
- 1 adjoint aux bâtiments.
- 1 adjoint logistique.
- 1 dessinateur-géomaticien.
- 2 secrétaires à 100 %.

Exploitation des bâtiments publics

Nombre de collaborateurs : 26 personnes et 1 apprenti.

- 2 électriciens avec CFC.
- 10 concierges avec CFC.
- 1 apprenti agent d'exploitation.
- 12 auxiliaires de nettoyage.
- 2 auxiliaires remplaçantes.

TÂCHES DU SERVICE

- Entretien et maintenance des bâtiments existants et planification des nouveaux projets de construction.
- Logistique liée aux locations des salles et aux manifestations locales.
- Contrôle, amélioration et suivi des canalisations, de l'épuration des eaux claires et eaux usées du réseau communal.
- Coordination générale de projets futurs, en collaboration avec les communes de l'Ouest lausannois.
- Mise en œuvre et en application de toutes les mesures liées au développement durable (mesures environnementales et énergétiques).

Répartition des tâches des collaborateurs

Le chef du service est responsable de la gestion générale et financière du service, des collaborateurs, du pilotage des différents dossiers traités par le service, de la coordination générale interservices et intercommunale.

Il dicte les protocoles (procédures Optimiso), les directives du service, rédige et contrôle les rapports et préavis.

Il représente le maître de l'ouvrage (commune) dans les relations extra-communales.

Il planifie les futurs projets de construction, d'épuration et de développement durable, en étroite collaboration avec les Autorités et acteurs concernés.

Il développe de nouveaux projets de construction en privilégiant les énergies renouvelables et toutes les questions liées au développement durable.

Il recherche de nouveaux concepts énergétiques dans le but de promouvoir et sensibiliser les Autorités communales aux problèmes énergétiques.

Il pilote et suit les actions des autres services dans les démarches de labélisation (Cité de l'énergie), en étroite collaboration avec des mandataires spécialisés dans les domaines énergétiques.

L'adjoint aux bâtiments a la responsabilité et la charge de seconder, voire de remplacer, le chef de service dans les activités liées aux projets de construction et d'entretien des bâtiments, en accord avec les directives du service et le chef de service.

Il a la responsabilité et le rôle de chef de projet pour toutes les démarches liées au développement durable, en accord avec les objectifs fixés par le chef de service.

Il est chargé du suivi des travaux en tant que représentant du maître de l'ouvrage pour les chantiers d'envergure et assure la direction des travaux pour de petits chantiers. Il est responsable du suivi financier et de la planification de toutes les prestations en relation avec toutes les activités de la construction des bâtiments.

Il supervise les directives liées à la police du feu, en collaboration avec les mandataires concernés.

Il contrôle le suivi des mises en conformité, des installations de chauffage et des citernes des particuliers suite aux constats du service de ramonage.

Il collabore à la planification et à la vision générale des futurs projets de construction, en collaboration avec le chef de service, pour le programme des investissements à prévoir sur le long terme.

Dans le cadre du développement durable, il traite les dossiers des demandes de subvention et calcule les montants alloués sur la base des dispositions communales.

Il planifie et contrôle les travaux d'entretien et rénovation des immeubles locatifs, propriétés de la commune, en étroite collaboration avec PBBG SA, gérance mandatée pour la gestion.

L'adjoint logistique est responsable de la planification générale et du suivi des travaux de nettoyage et entretien de l'ensemble des bâtiments communaux.

Il coordonne tous les travaux assumés par les concierges et les auxiliaires.

Il est chargé de l'organisation et de la gestion des commandes de matériel d'entretien, en collaboration avec les concierges.

Il collabore étroitement, avec l'adjoint aux bâtiments, aux travaux de maintenance et d'entretien liés au bon fonctionnement des bâtiments communaux.

En collaboration avec divers services, il participe activement, avec les concierges, à la logistique de certaines manifestations culturelles ou sportives et aux diverses demandes de location de nos salles.

Le dessinateur-géomaticien est responsable du suivi et de la mise à jour du plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Il participe activement à la planification et au suivi des travaux d'entretien du réseau communal des eaux claires et eaux usées.

Il contrôle et planifie les travaux de mise en conformité des particuliers pour le raccor-

dement des canalisations privées sur le domaine public.

Il procède, sur le terrain, aux relevés du cadastre souterrain de tout le réseau communal pour la mise à jour du PGEE.

Il a la responsabilité du suivi des prestations attribuées à divers mandataires pour les relevés de l'état général des collecteurs publics et privés.

Il contrôle le suivi financier pour l'ensemble des prestations à fournir pour l'épuration des eaux, en étroite collaboration avec le chef de service.

Il participe à la mise à jour des données servant de base au calcul des taxes d'épuration, en collaboration avec le Service de l'urbanisme et les Services industriels de Lausanne.

Les secrétaires sont responsables de toutes les tâches administratives rattachées à ce service et de la gestion des heures de tous les collaborateurs.

Elles remplissent le rôle d'assistantes du chef de service, pour toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement du service.

Elles assistent également les adjoints et le dessinateur-géomaticien dans leurs tâches administratives.

Elles ont la responsabilité du suivi des commandes (mazout, énergies, matériel) et participent activement au suivi et au contrôle du budget annuel.

Elles réceptionnent et gèrent l'administration des demandes de subvention.

Elles élaborent et rédigent les rapports de séances, en collaboration avec le chef de service et les adjoints.

Elles participent au suivi et mettent à jour les procédures mises en place par le service.

Les électriciens ont la responsabilité des contrôles périodiques et des mises en conformité de toutes les installations électriques pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Ils ont conçu toutes les installations électriques et informatiques pour les travaux d'aménagement des nouveaux bureaux du Centre technique communal aux Esserts, en étroite collaboration avec le chef de service.

Ils participent à la mise en place et aux contrôles des installations électriques en lien avec toutes les manifestations sur le territoire communal, en étroite collaboration avec l'adjoint logistique.

Ils collaborent activement aux installations électriques des décorations de Noël sur l'ensemble de la commune, en étroite collaboration avec le Service des travaux.

Les concierges, sous la responsabilité de l'adjoint logistique, ont la charge des travaux de nettoyage et d'entretien pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Ils assurent le suivi et la planification des travaux de nettoyage assumés par les auxiliaires.

Forts de leur formation dans les domaines de la construction, ils assument divers travaux d'entretien (menuiserie, plâtrerie-peinture, électricité, maçonnerie, chauffage, sanitaires).

Ils ont participé activement aux travaux de transformation et rénovation des nouveaux bureaux du Centre technique communal aux Esserts.

Ils sont également actifs dans la logistique des diverses locations de salles et manifestations au sein de la commune, sous la direction de l'adjoint logistique.

Les auxiliaires exécutent tous les travaux de nettoyage planifiés par les concierges, selon leurs exigences et les mesures d'hygiène à respecter.

Elles travaillent en étroite collaboration avec le concierge du bâtiment qui leur est attribué.

Études

La direction, en dehors des tâches liées au service, a piloté les projets et études suivantes :

- Pré-étude d'une nouvelle caserne de pompiers En Vallaire.

- Etude préliminaire pour la réalisation d'une salle triple au Pontet.
- Etude d'acquisition d'une parcelle sur le terrain propriété de PanGas, pour la construction de futurs bâtiments communaux.
- Etude préliminaire pour la construction d'un nouveau complexe scolaire sur le site du Croset.
- Projet de transformation du poste de police actuel à la route du Bois 2-4 en un nouveau poste régional.
- Pilotage du groupe de travail pour la location des salles et manifestations.
- Pilotage du groupe de travail pour l'obtention du label Cité de l'énergie, en collaboration avec les chefs de service.
- Etude globale de réhabilitation du parc immobilier communal.

Gestion administrative

- 14 rapports à la Municipalité.
- 140 contrats d'entreprise/prestations et commandes.
- 1'209 factures traitées.
- Suivi de 7 préavis en cours.

SECTION « BÂTIMENTS »

Planification et exécution

En tant que représentant du maître de l'ouvrage pour les chantiers de grande importance, le Service des bâtiments a la responsabilité de la planification, de la gestion des travaux et du suivi financier.

Le patrimoine immobilier de la Commune d'Ecublens comprend :

3 bâtiments administratifs

Mon Repos – Hôtel de Ville – Centre technique communal.

10 bâtiments scolaires

Mars – Vénus – Mercure – Saturne – Jupiter – Neptune – Coquerellaz – Sempa – Epenex – Croset.

5 salles de gymnastique

Saturne – Pluton – Croset – Epenex – Coquerellaz.

1 salle de rythmique

Vieux collège Coquerellaz (Sempa).

1 piscine communale

Pluton.

6 bâtiments locatifs

Colline 3 – Bergère (Renges 1) – Bois 2-4 (PoOuest) – Veilloud 5-7 – Villars 11 – Villars 13.

22 bâtiments publics

Centre socioculturel – Temple – Galerie du pressoir – Grande salle du Motty – Auberge communale – Refuge – STPA et divers bâtiments propriétés de la commune.

Représentation du maître de l'ouvrage

Le Service des bâtiments a représenté la Commune d'Ecublens, en tant que maître de l'ouvrage, pour les réalisations suivantes:

1 bâtiment public

- **Centre socioculturel**

Construction d'un nouveau bâtiment.
(Préavis n° 20/2010).

Suivi des retouches et des divers travaux de garantie :

- Réfection des menuiseries et des revêtements de sol au rez, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e étage. Au vu de l'occupation des locaux, ces travaux se dérouleront en plusieurs étapes.
- Suivi des travaux du couvert extérieur.
- Suivi des travaux des aménagements extérieurs.



Réfection des menuiseries – Réfectoire



Réfection des menuiseries – Les Moufflets



Couvert extérieur – Place François Silvant

2 bâtiments locatifs

- **Ch. de Veilloud 5-7**

- Transformation du local de rencontre au rez-de-chaussée. Nouveau revêtement de sol, peinture plafonds et parois, agencement de cuisine et mobilier.



Local de rencontre – Veilloud 5-7

- Réfection du hall d'entrée (carrelage, peintures), des boîtes aux lettres et des cages d'escaliers.

- **Habitation ch. du Parc 1** (appartement concierge collège du Croset) : Réfection de l'agencement de cuisine.



Direction des travaux

La direction des travaux et/ou l'exécution par les concierges, selon leur CFC, ont été prises en charge par le Service des bâtiments pour les interventions suivantes :

Mon Repos

- Remplacement de l'ancienne chaudière par une chaudière à gaz à condensation.

Centre socioculturel (CSCE)

- Création d'une chambre de visite dans le parc public pour l'installation d'un arrosage extérieur.
- Divers petits travaux d'amélioration.

Centre technique communal – (CTC)

- Finalisation des aménagements intérieurs des nouveaux bureaux.



Logo d'Ecublens au CTC exécuté par un concierge

Temple – Place du Motty

- Remplacement de l'éclairage intérieur par des spots LED.

Galerie du pressoir

- Remplacement de l'éclairage intérieur par des spots LED.
- Changement de la chaudière.

Collège du Croset

- Changement du revêtement de sol dans les salles de classe du 2^e étage (linoléum), étape 1. Etape 2 en 2014 et étape 3 en 2015.



Collège d'Epenex

- Création d'une clôture de séparation entre le préau du collège et la zone de jeux. Travaux exécutés par le concierge.



Collège de la Coquerellaz

- Ajout de barrières supplémentaires pour améliorer la sécurité du préau. Ces travaux répondent au vœu de la Commission de gestion et sont en accord avec les recommandations du Bureau de prévention des accidents (BPA).



Nouvelles serrureries côté « réfectoire »



Nouvelles serrureries côté « préau »

Complexe scolaire du Pontet

- Réalisation du plan de fermeture et contrôle d'accès avec des cylindres électroniques (Kaba exos 9300), incluant le complexe scolaire du Pontet et le collège Neptune. Environ 400 cylindres ont été changés (préavis n° 6/2011).
- Mise en place de parcs à trottinettes devant l'entrée des collèges Mars, Neptune, Coquerellaz, Croset et Epenex.



Collège Jupiter

- Changement de 6 appareils ménagers dans les classes d'économie familiale.

Collège Saturne

- Câblage et mise en place d'une nouvelle armoire informatique.



Armoire informatique avant travaux



Armoire informatique après travaux

Entente intercommunale – Chalet « Les Alouettes » à Morgins

- Changement de la lustrerie dans les chambres, circulations et réfectoire.
- Remise en état de la toiture et de la terrasse, suite aux mauvaises conditions météo de l'hiver 2012-2013 (glissement de la neige).
- Réaménagement de la place de jeux.



- Rénovation du réfectoire.



SECTION « ENTRETIEN ET RÉPARATIONS »

La section « entretien et réparations » est chargée du maintien de l'ordre et de la propreté dans les bâtiments faisant partie du patrimoine immobilier public de la commune, mais également de l'entretien courant et des petites réparations techniques des installations de chauffage, ventilation, sanitaire et électricité (CVSE).

Les tâches qui incombent à cette section sont :

- Le nettoyage des bâtiments publics et scolaires.
- La surveillance des accès aux bâtiments scolaires.
- La gestion d'accès et l'entretien du STPA.
- Le remplacement des stores à lamelles.
- Les petites réparations, travaux de peinture, électricité, sanitaires, chauffage, menuiserie et serrurerie, pour les bâtiments appartenant au patrimoine immobilier public.
- En outre, elle est responsable de l'achat des produits de nettoyage, des machines et du matériel de conciergerie.

SECTION « LOGISTIQUE »

La section « logistique » est chargée d'assister et de mettre à disposition du matériel pour les manifestations, selon les demandes d'autres services ou de la population et selon les disponibilités du service.

Les tâches qui incombent à cette section sont :

- La mise en place des décorations de Noël sur la voie publique.
- L'entretien annuel des terrains de tennis.

- Le montage et démontage de la cantine communale pour diverses manifestations.
- L'assistance logistique pour diverses manifestations.
- La mise en place annuelle de la toile de couverture sur la place du Motty.
- Les déménagements pour les différents services communaux, sur demande.
- Travaux de menuiserie, sur demande.
- La gestion de l'entretien des toitures, des systèmes de chauffage, de ventilation, des sanitaires, de l'électricité, des ascenseurs et des stores, en collaboration avec des entreprises externes.
- L'entretien journalier (nettoyage, contrôle des installations techniques CVSE etc.) de tous les bâtiments communaux.
- La régulation et l'optimisation des installations techniques CVSE, en vue d'économies d'énergie, sous le contrôle de la direction du service.

SECTION « DÉVELOPPEMENT DURABLE »



Fonds communal d'encouragement pour le développement durable

Le fonds communal pour le développement durable est alimenté par une taxe de 0.1 cts/kWh, prélevée sur la consommation d'électricité distribuée sur le territoire communal. Ce fonds est destiné à financer des actions en faveur du développement durable.

Toutes les personnes physiques ou morales, à l'exclusion du Canton ou de la Confédération, peuvent bénéficier de subventions du fonds pour des projets situés sur le territoire communal.

Avec l'utilisation de ce fonds, la Municipalité a pour objectif de :

- Sensibiliser la population à la problématique énergétique.

- Motiver et contribuer à la rénovation du parc immobilier territorial d'un point de vue énergétique.
- Inciter à réduire la consommation d'énergie et à utiliser des énergies renouvelables.
- Développer la mobilité douce sur le territoire communal.
- Maintenir et développer des éléments paysagers de qualité et respectueux du développement durable.

La procédure et les conditions d'octroi des aides financières sont régies par les dispositions du « Fonds communal d'encouragement pour le développement durable », comprenant le programme d'attribution de subventions suivant :

- Analyse énergétique des bâtiments.
- Assainissement énergétique de l'enveloppe des bâtiments (façades, toitures et fenêtres).
- Construction aux normes Minergie.
- Energie solaire (capteurs solaires thermiques et photovoltaïques).
- Chauffage.
- Mobilité.
- Eléments naturels et paysagers.

Subventions octroyées en 2013



La Commission du fonds communal d'encouragement pour le développement durable a octroyé les subventions suivantes :

- Mobilité : 27
- Assainissement : 6
- Capteurs solaires thermiques : 8
- Capteurs photovoltaïques : 8
- Chauffage : 5
- Analyse énergétique : 0
- Eléments naturels et paysagés : 0.

Au vu du solde non octroyé à fin 2013, un projet de modification du programme de subvention et des dispositions a été établi

en fin d'année 2013 et sera soumis à la Commission consultative communale du fonds pour le développement durable.

Cité de l'énergie



La reconnaissance de « Partenaire en processus » a été octroyée à la Commune d'Ecublens à la fin de l'année 2011, par l'Association Cité de l'énergie.

Le dépôt du dossier, en vue de la demande de labélisation, doit être effectué mi-2015.

Le catalogue des mesures est composé des 6 chapitres suivants :



Source : Cité de l'énergie

Afin de finaliser les démarches et le processus en vue de l'obtention du label, le SBED a récemment mandaté un bureau d'études spécialisé pour accompagner les différents services, analyser et suivre les résultats de la commune.

Le Service des bâtiments s'est doté, grâce aux outils mis à disposition par Cité de l'énergie, d'un programme de comptabilité énergétique des bâtiments communaux. La mise en place de ce programme et son utilisation sont prévues pour 2014. Cette comptabilité annuelle vise à analyser la performance des bâtiments, en comparant les indices énergétiques à des valeurs limites et cibles pour des bâtiments de catégories similaires (administration, écoles, installations sportives, etc.).

Le logiciel EnerCoach nous permet d'obtenir différentes informations sur les consommations :

- Certificat énergétique par bâtiment :



Exemple fictif

Dans le cadre de l'analyse générale du bilan énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux, et suite aux relevés de consommation effectués depuis de nombreuses années par les concierges, nous pourrions aisément obtenir des informations précises sur l'évolution de la consommation de ces dernières années.

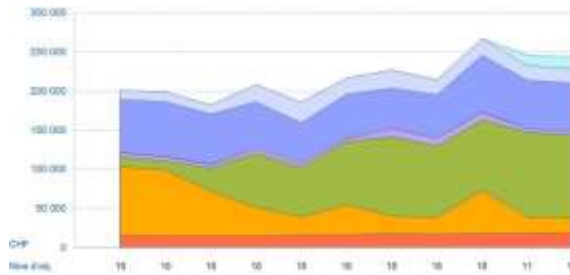
Une première étape a déjà été franchie en 2012 avec le bureau Sorane (voir rapport de gestion 2012).

- Suivi des consommations :



Exemple fictif

- Analyse des coûts :



- Eau sanitaire
- Electr. renouvelable
- Electr. non renouvel.
- El. chaleur renouvel.
- El. chaleur non ren.
- Solaire thermique
- Chal. de ferriroom.
- Bois, biomasse
- Chaleur à dist.
- Gaz
- Mazout
- Carburants
- Charbon

SECTION « ÉPURATION DES EAUX »

Le territoire de la Commune d'Ecublens est composé de 3 bassins versants et des collecteurs principaux qui y sont rattachés.

- Bassin Lausanne CISTEP (STEP de Vidy).
- Bassin Morges ERM (STEP de Morges).
- Bassin Bussigny-près-Lausanne (STEP).

Ces 3 bassins versants comportent des collecteurs intercommunaux, gérés par deux « associations » (ERM et Mèbre-Sorge) regroupant les communes concernées.

Dernier maillon du réseau principal, les collecteurs communaux d'Ecublens qui s'interconnectent sur les réseaux ERM-Mèbre-Sorge.

Enfin, le réseau privé qui rattache chaque bâtiment aux collecteurs communaux et intercommunaux.

Le plan synoptique ci-dessous donne un aperçu des caractéristiques de base du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) d'Ecublens.



Descriptif des différents réseaux

Le réseau communal est composé d'environ 55 km de collecteurs EC-EU (eaux claires et eaux usées) cumulés.

Le réseau ERM (association intercommunale) compte environ 3.7 km de collecteurs EU sur le territoire d'Ecublens.

Le réseau Mèbre-Sorge (entente intercommunale) est composé d'environ 3.2 km de collecteurs EU sur notre commune.

La section « épuration des eaux » est chargée de la gestion du réseau communal des canalisations EC et EU, ainsi que des taxes d'épuration.

Elle veille au respect et à l'application des règlements et lois en vigueur concernant l'évacuation et le traitement des eaux.

Les tâches qui incombent à la section sont :

- Renseigner les architectes, entreprises de génie civil et particuliers sur les points de raccordement aux collecteurs communaux. Fournir les directives techniques communales.
- Fournir le cadastre des collecteurs du PGEE aux différents services industriels, afin d'éviter des détériorations ou dommages sur les ouvrages publics lors de travaux de fouilles.
- Contrôler les dossiers de mise à l'enquête pour s'assurer qu'ils respectent le Règlement communal régissant l'épuration des eaux.
- Participer aux séances de chantiers afin de veiller au respect de l'application des directives, lois et règlements.
- Effectuer le relevé des ouvrages et valider la conformité du système séparatif.
- Contrôler la conformité du réseau séparatif pour les anciennes constructions. Informer les propriétaires des modifications à entreprendre lors de non-conformité et s'assurer du bon déroulement des travaux et du respect des délais demandés par les autorités compétentes.
- Planifier les campagnes de visionnage caméra des collecteurs, pour en déterminer l'état général, afin de planifier les travaux d'entretien, de réparation ou de reconstruction à effectuer.

- Curer régulièrement les collecteurs et vidanger les sacs de routes.
- Etudier les modifications et extensions à apporter sur les réseaux EC et EU lors de plans de quartier.
- Participer aux rencontres intercommunales de l'Ouest lausannois et aux séances interservices du CTC, afin de planifier les travaux avec les gestionnaires de l'eau, du gaz, etc.
- Tenir à jour la base informatique du PGEE, les relevés de nouveaux ouvrages, des curages et passages caméra.
- Maintenir à jour le fichier de facturation des taxes d'épuration, en collaboration avec le Service de l'urbanisme.

Entretien et contrôle des collecteurs

Le visionnage caméra des collecteurs communaux permet de connaître leur état et de planifier les travaux de réfection.



Poste de visionnage de la caméra



Caméra robotisée

Les collecteurs construits avec de faibles pentes favorisent les dépôts de sable et de calcaire. Ils nécessitent un entretien et un suivi plus régulier.

La formation de calcaire et/ou les racines persistantes nécessitent le fraissage de certains tronçons.



Racines pénétrantes



Après curage d'un dépôt de sable, il subsiste un « pont » de calcaire qu'il faudra fraiser.



Fraise rotative

Route du Bois

- Abandon du collecteur EU existant (faible pente et contre-pente) et pose d'un nouveau collecteur PVC Ø315 avec écoulement optimisé.
- Création d'un nouveau collecteur EC PVC Ø200 pour la mise à disposition du séparatif.

Représentation du maître de l'ouvrage

La section épuration des eaux a représenté la Commune d'Ecublens, en tant que maître de l'ouvrage, pour les réalisations suivantes :

« Impasse du Tir-Fédéral »

- Remplacement du collecteur EC TC Ø500 mm fissuré par du PVC.



Impasse du Tir-Fédéral

« Larges-Pièces »

- Mise en conformité d'une chambre mixte, en amont du décanteur autoroutier de la Venoge, suite à la pollution de novembre 2012 (déversement des EU dans les EC).

Collège du Crosset

- Petits travaux de sécurisation des grilles.

Collège du Pontet

- Réparation d'une grille.

Local voirie et pompiers

- Réparation de la grille située devant le local des pompiers.

Ch. de Veilloud

- Réfection de deux sacs de route.

Station de pompage « En Reculan »

- Remplacement de deux pompes de relevage (liaison à la STEP de Bussigny).

Entretien et interventions diverses**Curage**

- Entretien des sacs de route sur la partie « sud » du territoire. **Environ 650 sacs.**
- Campagne de curage des collecteurs et fraisage de petits tronçons. **Environ 2 km.**

Visionnage caméra

- Campagne de contrôle des collecteurs par caméra. **Environ 2,8 km.**

Fraisage

- Fraisage de petits tronçons.

Parcelles privées

- Conseil et aide technique pour les biens-fonds privés suite à la mise en charge des collecteurs (mauvais entretien, collecteurs bouchés et débordements).

Divers

- Soutien technique en collaboration avec les pompiers lausannois, le SDIS Chamberonne, la DGE et la police, suite à des pollutions aux hydrocarbures.
- Etude et mise en place, par la section épuration, avec le SDIS Chamberonne, les pompiers lausannois et le Centre de traitement des alarmes (CTA) de Pully, d'une procédure d'intervention lors de pollutions diverses.
- Elaboration des procédures OPTIMISO pour la section épuration.

Contrôle du séparatif des parcelles privées

La section épuration a procédé au contrôle des raccordements en séparatif des canalisations privées (nouvelles constructions et anciens bâtiments).

Les relevés pour les bâtiments complexes, nécessitant du personnel sur le terrain, ont été attribués pour mandat à deux bureaux techniques externes.

Nombre de contrôles effectués par la section épuration :

- Nouveaux bâtiments : 13
- Anciens bâtiments : 16
- Total : 29 contrôles**

Contrôles attribués aux bureaux techniques externes :

- Nouveaux bâtiments : 9
- Anciens bâtiments : 4
- Total : 13 contrôles**

Sur les 22 nouveaux bâtiments :

- **20 sont conformes** lors du 1^{er} contrôle.
- **2 sont conformes** lors du 2^e contrôle (travaux du séparatif effectués).

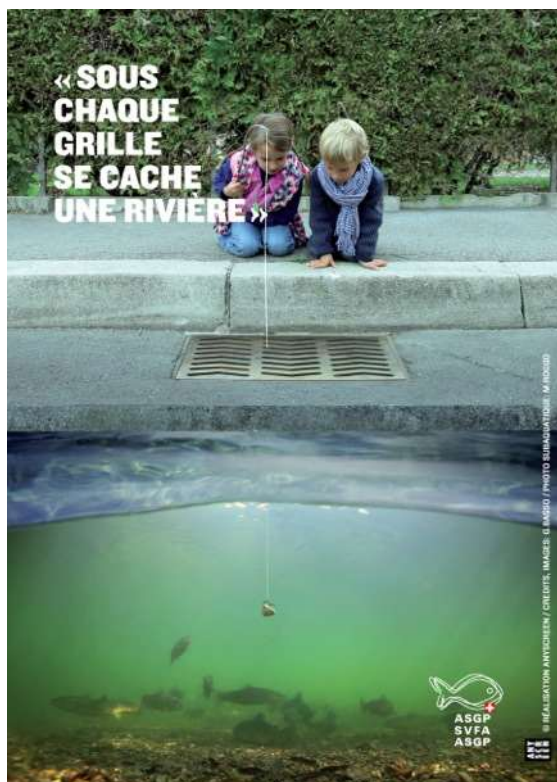
Sur les 20 anciens bâtiments :

- **7 sont conformes** lors du 1^{er} contrôle.
- **2 sont conformes** lors du 2^e contrôle (travaux du séparatif effectués).
- **11 sont non conformes** lors du 1^{er} contrôle (système unitaire à mettre en conformité).

Résumé

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| Parcelles totales contrôlées : | 42 |
| Nouveaux bâtiments conformes : | 22 |
| Anciens bâtiments conformes : | 9 |
| Anciens bâtiments non conformes : | 11 |

Campagne de sensibilisation « Sous chaque grille se cache une rivière »



La Commune d'Ecublens a soutenu la campagne de sensibilisation pour l'évacuation des eaux claires mise en place par l'Association suisse des gardes-pêche (ASGP).

Pour sensibiliser la population, des spots télévisés, ainsi que des flyers, mettent en évidence le fait que les grilles d'eaux claires ne sont pas faites pour recevoir des eaux polluées.

Ces eaux, ne transitant pas par une STEP, se déversent directement dans les lacs et cours d'eaux.

Matériel et véhicule

Le SBED a acquis un véhicule qui est partagé entre les divers collaborateurs du service. Il a été équipé, par la section épuration, du matériel nécessaire aux suivis de chantiers et relevés sur le terrain.

L'acquisition d'un GPS (système de localisation par satellite) permettra à notre service d'assurer l'indépendance de la Commune d'Ecublens dans le suivi et le contrôle des relevés sur l'ensemble du territoire communal.

La précision et la mise à jour des éléments constituant notre PGEE seront ainsi mieux maîtrisées.



Stations d'épuration

Les chiffres concernant les stations d'épuration ne nous étant pas parvenus lors de l'édition du présent rapport, ils pourront être demandés au Greffe municipal dès leur adoption.

◆ ◆ ◆ ◆